

ARRETE DU MAIRE N°66/2019
PORTANT FIXATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION DE SACLAY

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1 ;
Vu le code de la route, notamment ses articles R. 110-2, R. 411-2, R. 411-25, R. 413-3 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes.
Vu l'avis des gestionnaires des voies,

Considérant que le code de la route confie au maire le soin de fixer les limites de l'agglomération ;
Considérant que le même code définit l'agglomération comme « l'espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde »

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - Les limites de l'agglomération de la commune de Saclay sont fixées de la manière suivante :

VOIES	REPERES KILOMETRIQUES
Sorties d'agglomération	
RD36 - RN 118 sortie sens paris	7+000
Voie communale du château d'eau - RN 118 sortie sens province	Néant
RD 36 – sortie d'agglomération Le Christ vers RN 118 sens province	7+394
RD36 – Sortie d'agglomération rond point de Razel	2+570
RD 36 - Route de Saclay sens Palaiseau - Le Christ	6+200
RD 306 - Rond-Point du Christ – vers Saint Aubin	2+161
RD36 - Rond-Point du Christ – vers Villiers le Bâcle	8+290
RD 446 Limite avec le département des Yvelines	0+000
Val d'Albian	
RD 446 - Val d'Albian - Rue Arthur Rimbaud	0+195
RD 446 - Val d'Albian – Rond point HEC	0+328
RD 446 – Rue Curie	4+818
Rue de Vauboyen – direction Jouy en Josas	Néant
Bourg	
RD 36 droit - Rue du Grand-Chemin	6+646
RD 36 droit - Rue de la Martinière	6+350
RD 36 droit - Rue de Palaiseau	6+127
RD 446 Gauche - Rue René Razel - Rond-Point domaine technologique	2+617
RD 446 - Sortie d'agglomération rond point Razel	2+570
Entrées d'agglomération	
RD 306 - Rond-Point du Christ – depuis Saint Aubin	2+161
RD 36 - Rond-Point du Christ – depuis Villiers le Bâcle	8+290
RD 36 - Sens Palaiseau / Le Christ – route de Saclay	6+200
Voie communale – Route de Bièvre - RN 118 – Sens Province	Néant
RD36 - RN 118 sortie sens paris	7+000